PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC COMTÉ DE SAGUENAY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 13 OCTOBRE 2015, À LA SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC

Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire

Mme Myriam Therrien, conseillère Mme Linda Dubé, conseillère

Mme Stéphanie Tremblay, conseillère

Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION (19H00)

Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0315)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte l'ordre du jour en y modifiant le point 7 pour y ajouter le paiement de la facture pour la réalisation du registre de l'amiante.

3. <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0316)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le procès verbal du 14 septembre 2015 soit accepté.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0317)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE les comptes à payer soient approuvés pour les chèques numéros 9235 à 9244 et 9246 à 9309.

6. RÈGLEMENT 253-33 RELATIF AU ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATION POUR AJOUTER UNE CLASSE À LA ZONE 52-C

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'UN avis de motion à été régulièrement donné le 13^{ième} jour de juillet 2015;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire faire suite à la demande d'un citoyen;

(Rés. 2015-0318)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

- **ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- **ARTICLE 2.** Que soit ajouté à la zone 52-C, la classe d'usages « Ib ; commerce de gros et industrie à incidence moyenne » en tant qu'usage autorisé.
- **ARTICLE 3.** Que seul l'usage « 2093-Industrie de la bière » soit spécifiquement autorisé dans la classe d'usages « I-b : commerce de gros et industrie à incidence moyenne.
- ARTICLE 4. La grille de spécification est modifié par l'ajout de la classe d'usages « I-b ; commerce de gros et industrie à incidence moyenne » dans la zone 52-C et la note suivante : « seul l'usage « 2093-Industrie de la bière » soit spécifiquement autorisé dans la classe d'usages « I-b : commerce de gros et industrie à incidence moyenne ». (Annexe A)
- **ARTICLE 5.** Le règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ EN TROISIÈME LECTURE À TADOUSSAC, CE 13^{ÈME} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2015

| Hugues Tremblay, maire |
|--|
| |
| |
| Marie-Claude Guérin, directrice générale |

AVIS DE MOTION LE 13 JUILLET 2015 ADOPTÉ EN 1^{ÈRE} LECTURE CE 10 AOÛT 2015 ADOPTÉ EN 2^{ÈME} LECTURE CE 14 SEPTEMBRE 2015

7. <u>DÉPÔT DU REGISTRE AMIANTE ET PAIEMENT DE LA FACTURE AU GROUPE CONSEIL NOVO SST</u>

CONSIDÉRANT que la firme groupe conseil novo SST à réaliser le registre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans les édifices municipaux

CONSIDÉRANT que les employés recevront la formation en novembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0319)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte le dépôt du registre et accepte le

paiement de la facture au montant de 1816,61\$ et que le tout soit payé à même le surplus non affecté.

8. CENTRE DES LOISIRS: CONSOLIDATION DE LA STRUCTURE DU PLANCHER/TOITURE (APPEL D'OFFRE SUR INVITATION)

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0320)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac nomine les firmes suivantes afin de participer au processus d'appel d'offre public sur invitation pour la consolidation de la structure du plancher/toiture :

Entreprises Francken Inc. Plastek Constructions Morneau Construction Best Construction Éclair Inc. MDE (Steve Grandbois)

9. <u>CENTRE DES LOISIRS: TRAVAUX</u> <u>D'IMPERMÉABILISATION AUX FONDATIONS (APPEL</u> <u>D'OFFRE SUR INVITATION)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0321)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac procède à un processus d'appel d'offre public sur invitation auprès des firmes suivantes pour les travaux d'imperméabilisation aux fondations :

Constructions SRV Inc.
Toiture et construction François Inc.
Simon Thivierge et Fils
Construction Éclair Inc.

10. COMITÉ CULTUREL

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0322)

ET RÉSOLU À L'UNANIMÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac mandate les personnes suivantes pour participer au Comite Culturel.

- Stéphanie Benoit
- Joëlle pierre
- Johanne Hovington
- Charles breton
- Patrick Noel
- Marc Pagé
- Linda Dubé
- Marilyne Gagné

11. FORMATION DES POMPIERS (PROGRAMME)

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les

compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Tadoussac prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du Programme.

(Rés. 2015-0323)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

12. RH (FACTURE MICHEL LAROUCHE) RECUEIL, DERNIER VERSEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0324)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise le paiement de 948,54 \$ taxe incluse pour l'élaboration du recueil des politiques des employés(es) de la municipalité de Tadoussac)

13. EMPLOI-QUÉBEC (SUBVENTION) SIGNATAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0325)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs aux dossiers de subvention avec Emploi-Québec et le Centre local d'emploi.

14. <u>CORRECTION DU PV (RÉSOLUTION 2015-0213 ET 2015-0214)</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0326)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac accepte la correction du PV du 29 juin pour ainsi abroger l'une des deux résolutions par erreur à l'article 3.

Le numéro 205-15-0214 est donc abrogé.

15. TOURNOI HOCKEY MINEUR

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0327)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac autorise un montant de 50\$ pour contribuer financièrement auprès de l'organisme Hockey Mineur.

16. <u>DEMANDE DE COMMERCE ITINÉRANT (PENDANT LES</u> ÉVÉNEMENTS)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac possède un règlement HCN-1004 et HCN-1014 relatif au colportage et au commerce itinérant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac autorise seulement sur son territoire les produits alimentaires saisonniers.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0328)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Tadoussac n'est pas favorable à votre demande de commerce itinérant pendant le festival et les autres évènements sur son territoire.

17. FORMATION EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2015-0329)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la Municipalité de Tadoussac autorise les frais pour la formation sur l'eau potable qui se tiendra à Baie-Ste-Catherine au montant de 3738.99\$ taxe incluse, que le tout soit payé a même le surplus non affecté.

18. DOSSIER CCU

18.1. 177-B, RUE DES PIONNIERS (GALERIE/TERRASSE)

Demande pour l'installation d'une plateforme en bois traité de 17 pieds de long par 4 pieds 6 pouces de large (jusqu'à la première ligne blanche de stationnement) et de 4 pouces maximum de hauteur.

Les membres du CCU recommandent que cette demande soit acceptée telle que proposée, mais recommande toutefois qu'une section de la plateforme de la largeur de l'escalier puisse être retirée, tout comme l'escalier, afin d'éviter des bris dû au déneigement des voies publiques

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

(Rés. 2015-0330)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la demande soit acceptée telle que proposée.

18.2. 285, RUE DES PIONNIERS (TOITURE)

Demande pour refaire la toiture de la véranda, de dimensions de 40 pieds de longueur par 9 pieds de largeur. Le revêtement est présentement en bardeaux d'asphalte noir et sera en tôle noir.

Les membres du CCU recommandent que cette demande soit acceptée telle que proposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-0331)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la demande soit acceptée telle que proposée.

18.3. 192, RUE DES PIONNIERS (DÉROGATION MINEURE)

Demande reporté en novembre.

19. QUESTIONS DU PUBLIC

20. DIVERS

Hugues Tremblay,

21. <u>CLÔTURE DE LA RÉUNION</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2015-332)

| | ET RÉSOLU À | L'UNANIMITÉ | DES CONSEI | LLERS QUE |
|--------------|-------------------|-------------|------------|-----------|
| la réunion s | soit levée à 19h3 | 0. | | |
| | | | | |
| | | | | |

Marie-Claude Guérin,

Maire Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.